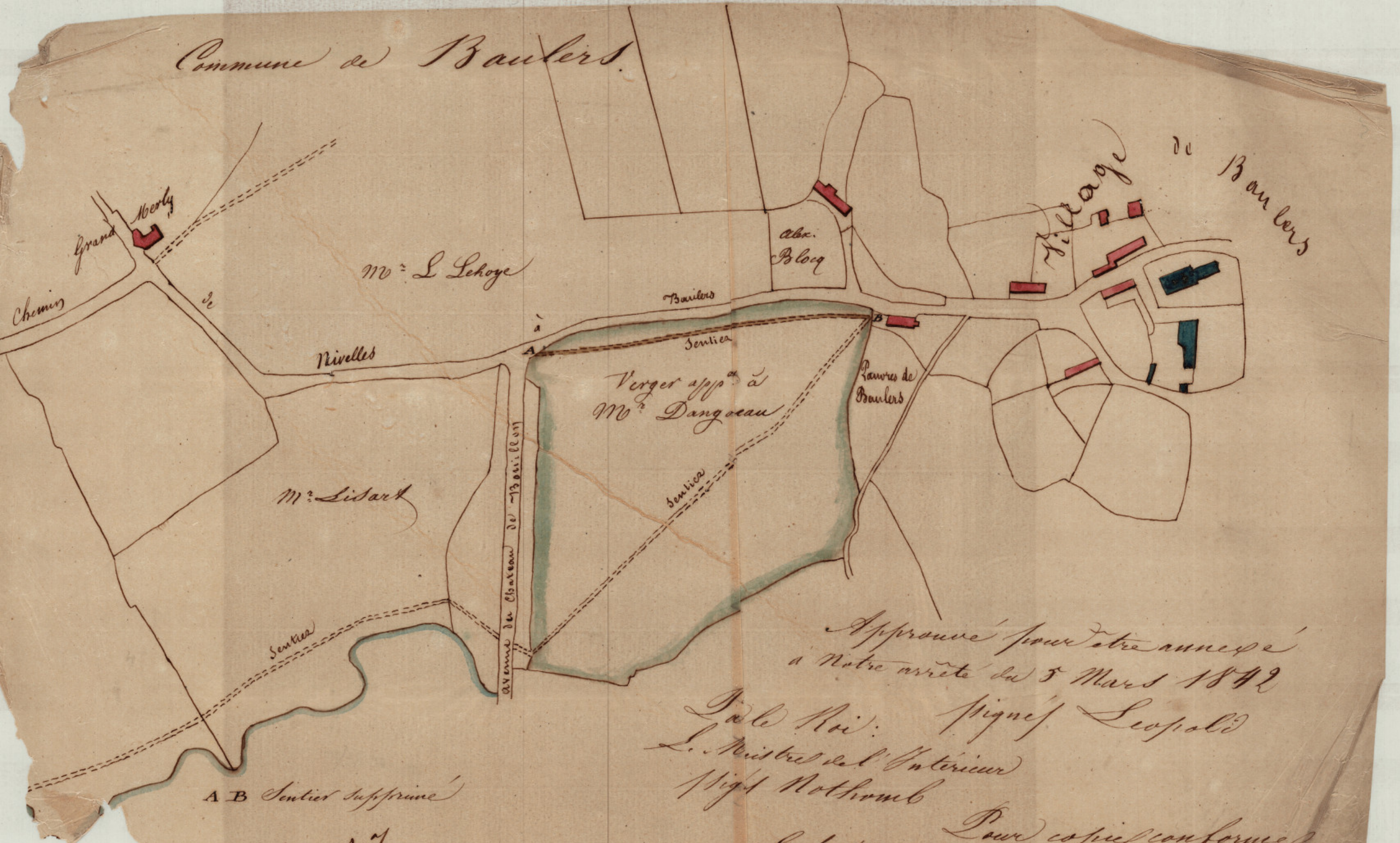


Commune de Baulers.



Approuvé pour être annexé
à Notre arrêté du 5 Mars 1842

Le Roi: Signé Léopold
Le Ministre de l'Intérieur
Signé Rothomb

Pour copie conforme
Le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur
Signé Chr. Soudain de Niederwert

B 4107

Le sentier supprimé
ne figure pas à l'état